CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OEA/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/doc.5728/21 add. 1

Guatemala, République du Guatemala 11 novembre 2021

SESSION VIRTUELLE Original: espagnol

Point 11 de l’ordre du jour

PROJET DE RÉSOLUTON GLOBALE

« PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE »

(**Propositions de la Mission permanente de l’Équateur pour la section iii.,**

**« Droits de l’enfant et de l’adolescent »)**

***MISSION PERMANENTE DE L'ÉQUATEUR***

***PRÈS L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS***

Note no 4-2-328/2021

La Mission permanente de l’Équateur près l’Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat général et a le plaisir de se référer au projet de résolution « Promotion et protection des droits de la personne » destiné à l'Assemblée générale de l'OEA pour examen lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, qui se déroulera du 10 au 12 novembre 2021.

À cet égard, la Mission permanente de l’Équateur a l’honneur de présenter une proposition pour le paragraphe 4 du préambule et le paragraphe 4 du dispositif pour la section iii. concernant les droits de l’enfant et de l’adolescent, et saurait gré au Secrétariat général de bien vouloir assurer la distribution de ladite proposition aux États membres pour examen avant l’établissement de la Commission générale.

La Mission permanente de l’Équateur près l'OEA saisit l'occasion pour renouveler au Secrétariat général les assurances de sa plus haute considération.

 Washington, D.C., le 10 novembre 2021

Secrétariat général

Organisation des États Américains

En ville.-

PROJET DE RÉSOLUTON GLOBALE

« PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE »

(**Propositions de la Mission permanente de l’Équateur pour la section iii.,**

**« Droits de l’enfant et de l’adolescent »)**

PP4. RÉAFFIRMANT l'engagement des États membres en faveur de la prévention, de la sanction et de l'élimination de tous les types d'abus et de violence à l'égard des enfants et des adolescents dans tous les domaines de leur vie, en tant que priorité du continent américain, en particulier pendant la pandémie lequel doit, compte tenu de son importance, faire l'objet d'un diagnostic régional en vue de l'adoption de mesures ultérieures,

OP4. De charger le Secrétariat général, en consultation avec les États membres et en collaboration avec l’INN et d'autres organes pertinents de l'OEA, de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-deuxième session ordinaire, par l’intermédiaire de la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP), un diagnostic continental sur la prévention, l'éradication et la sanction de la maltraitance et de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des adolescents et qui, sur la base de l’évaluation nationale effectuée par les États à partir des différents apports, incluant le rapport élaboré par l’INN conformément à la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), entre autres aspects, permettra d'examiner la pertinence de l'adoption de mesures ultérieures, lesquelles pourraient inclure un éventuel instrument interaméricain en la matière, avec les ressources existantes.



AG08419F05